

L'exploitation de la ligne

Le 16 avril 1886, le ministre des Travaux publics concède l'exploitation de la ligne du Chemin de Fer de La Mure à la compagnie Fives-Lille pour une durée provisoire de dix ans.

Le 1er août 1888, la ligne est ouverte aux trafics voyageurs et marchandises.

Dix ans plus tard, le Chemin de Fer de La Mure est abandonné par son concessionnaire qui ne souhaite pas en poursuivre l'exploitation.

Comme aucun candidat ne se présente, l'Etat reprend la ligne en régie directe. Il en confie l'administration aux Ponts et Chaussées par la loi du 15 avril 1898. Le Chemin de Fer de La Mure sera ainsi exploité par l'Etat durant 90 ans, seul exemple de ce type de gestion avec la création de la SNCF en 1938.

À partir du 1er janvier 1989, l'Etat effectue un transfert au profit du Conseil général de l'Isère. Ce dernier confie alors l'exploitation touristique du Chemin de Fer de La Mure à une société d'économie mixte en charge de la gestion des équipements touristiques locaux. Désormais cette société l'exploite en sous-concession pour une durée de dix ans reconductible.

